
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 mai 2007 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Stéphane Harbour, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Cinq-Mars, Conseillère du district de Robert-Bourassa
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur du Service des services administratifs
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mario Gerbeau, Directeur du Bureau d'arrondissement et secrétaire de l'arrondissement;
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
M. Yves Mailhot, Directeur de l'arrondissement
M. André Olivier, Directeur du Service des loisirs et de la culture
M. Edison Ramirez, chef par intérim de la Division de la sécurité publique

10.01 - Ouverture de la séance

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h. Il procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

10.02 - Période de questions du public

La première période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 19 h 10 à 20 h 21.

CA07 16 0054

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Ana Nunes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

CA07 16 0055

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2007

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2007 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA07 16 0056

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2007

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2007 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA07 16 0057

Proclamation de la « Semaine québécoise des familles »

Attendu qu'il y a lieu de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;

Attendu que la famille est le creuset permettant un meilleur développement de la personne et de l'enfant;

Attendu que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;

Attendu que la famille doit bénéficier du soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;

Attendu que l'arrondissement est le palier gouvernemental le plus près de la vie quotidienne des familles, et qu'il entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie des familles de son territoire;

Attendu que la politique familiale adoptée en 2001 par l'ancienne Ville d'Outremont confirme l'engagement de l'arrondissement à veiller à ce que les familles profitent d'un milieu de vie offrant des services qui répondent à la diversité de leur besoin;

Attendu qu'il apparaît opportun de souligner la « Semaine québécoise des familles » devant se tenir du 14 au 20 mai 2007 au moyen d'une proclamation.

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

De proclamer la semaine s'étendant du 14 au 20 mai 2007 « Semaine québécoise des familles ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1072227002

Dépôt de la liste des contrats passés ou adjugés par les fonctionnaires au cours de la période s'étendant du 15 mars au 24 avril 2007

Conformément aux articles 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le secrétaire de l'arrondissement dépose la liste des contrats passés ou adjugés par les fonctionnaires au cours de la période s'étendant du 15 mars au 24 avril 2007.

20.01

CA07 16 0058

Adjudication d'un contrat de services à prix unitaire ayant pour objet l'exécution de travaux de nettoyage de puisard et divers travaux de récurage d'égouts

Attendu que le Service des travaux publics de l'arrondissement doit, dans le cadre de sa mission, effectuer des travaux de nettoyage de puisard et différents travaux de récurage d'égouts;

Attendu que le conseil souhaite confier tout ou partie de ces travaux à un entrepreneur qui pourra les effectuer à la demande du Service des travaux publics;

Attendu qu'en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil ne peut adjuger un contrat pour la fourniture de services autres que des services professionnels qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus qu'après demande de soumissions publiques faites par annonce dans un journal;

Attendu qu'en vertu de cette même disposition législative, une demande de soumissions publiques relative à un contrat de services comportant une dépense de 100 000 \$ ou plus doit également être publiée dans un système électronique d'appel d'offres;

Attendu qu'en date du 11 avril 2007, le directeur du Service des travaux publics a publié un avis d'appel d'offres ayant pour objet l'exécution des travaux de « *nettoyage de puisards et divers travaux de récurage d'égouts* » dans le journal *Le Devoir*;

Attendu l'arrondissement avait également publié cet avis d'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres SÉAO la veille;

Attendu qu'à la suite de cet appel d'offres public, les personnes suivantes ont présenté les offres indiquées ci-contre à l'arrondissement, lesquelles comprennent les taxes applicables :

SOUSSIONNAIRES	OFFRES (\$) alternative 1	OFFRES (\$) alternative 2
<i>M.S.C. Réhabilitation inc.</i>	45 132,84	48 355,34
<i>Veolia ES, Services à l'assainissement in.</i>	25 866,74	25 866,74
<i>Groupe Esthetix inc.</i>	23 419,67	24 912,41
<i>Colmatec inc.</i>	47 879,03	63 191,06
<i>Chalifoux Sani-Laurentides inc.</i>	26 405,72	27 770,84

Attendu que l'offre de la société *Groupe Esthetix inc.* constitue la plus basse offre conforme parmi celles reçues;

Attendu qu'en date du 1^{er} mai 2007, le directeur du Service des services administratifs a, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, délivré le certificat n° CTA1071909013, par lequel il a attesté que l'arrondissement disposait des crédits suffisants aux fins de la présente dépense.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'autoriser une dépense approximative de 110 932,57 \$, toutes taxes comprises, aux fins de l'exécution de travaux de nettoyage de puisard et différents travaux de récurage d'égouts à la demande du Service des travaux publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, mais excluant l'ajustement des prix selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal pour les années 2008 à 2011;

D'adjuger à la société *Groupe Esthetix inc.* un contrat d'une durée de cinq ans ayant pour objet l'exécution de travaux de nettoyage de puisard et différents travaux de récurage d'égouts en considération des prix unitaires de l'alternative 1 fixés pour l'année 2007, ces prix devant par la suite être indexés selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal pour les années 2008 à 2011; le tout conformément aux dispositions de l'appel d'offres et du cahier des charges de celui-ci lancé par l'arrondissement le 11 avril 2007;

D'imputer cette dépense comme suit pour l'année 2007 :

postes budgétaires	montant net (\$)	contrats (\$)
02 415 01 529	9 539,46	10 069,67
02 415 03 529	12 647,06	13 350,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 CTA1071909013

Dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement sur les embauches et les départs d'employés pour le mois de mars 2007

Conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le directeur de l'arrondissement dépose, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par l'article 5 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3), la liste des personnes engagées au cours du mois de mars 2007. Apparaît également sur cette liste le nom des personnes qui ont quitté leur emploi au cours de cette période.

30.01

CA07 16 0059

Approbation d'un chèque émis au cours de la période s'étendant du 15 mars au 24 avril 2007

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver le chèque n° 20070812 au montant de 80 562,81 \$ émis à même le fonds général d'administration de l'arrondissement au cours de la période s'étendant du 15 mars au 24 avril 2007;

D'autoriser la remise de ce chèque à la société *Société de gestion des neiges Ville-Marie inc.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1072861006

CA07 16 0060

Participation de madame la conseillère Marie-Cinq Mars au 20^e colloque annuel de « Les Arts et la Ville »

Attendu que l'organisme *Le réseau Les Arts et la Ville* tient son 20^e colloque annuel à Laval les 16, 17 et 18 mai 2007 sous le thème « *Les artistes et la municipalité : Un rendez-vous pour bâtir l'avenir* »;

Attendu que madame la conseillère Marie Cinq-Mars souhaite participer à cet événement d'importance pour le monde municipal;

Attendu qu'en vertu des articles 25 et suivants de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001), un membre du conseil, à l'exception du maire, doit « *pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil* »;

Attendu qu'en date du 4 mai 2007, le directeur du Service des services administratifs a, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), délivré le certificat n° CTA1071908010 par lequel il a attesté que l'arrondissement disposait des crédits suffisants aux fins de la dépense projetée;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser madame la conseillère Marie Cinq-Mars à assister à ce colloque.

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'autoriser madame la conseillère Marie Cinq-Mars au 20^e colloque annuel de l'organisme *Le réseau Les Arts et la Ville* qui aura lieu à Laval les 16, 17 et 18 mai 2007 sous le thème « *Les artistes et la municipalité : Un rendez-vous pour bâtir l'avenir* », et de lui rembourser, sur présentation des pièces justificatives, le montant réel des dépenses qu'elle aura engagées à cette occasion;

D'imputer la dépense assumée par l'arrondissement au poste budgétaire 02-110-00-310 pour un montant approximatif de 350 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 CTA1071908010

CA07 16 0061

Demandes d'approbation de PIIA portant sur les immeubles situés aux 1226, avenue Bernard, 1201-1205, avenue Van Horne, 1452, avenue Van Horne, 751, avenue Rockland, 573-575, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 231, avenue McDougall et 140, avenue Pagnuelo

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.4 de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration;

Attendu que lors de sa réunion du 12 avril 2007, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver sept plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés aux 1226, avenue Bernard, 1201-1205, avenue Van Horne, 1452, avenue Van Horne, 751, avenue Rockland, 573-575, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, 231, avenue McDougall et 140, avenue Pagnuelo, et ce, sous certaines conditions;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces projets recevables du point de vue de leur intégration architecturale.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants qui ont respectivement pour objet :

- 1° l'installation d'une nouvelle enseigne sur auvent de l'établissement d'entreprise situé au 1226, avenue Bernard (*Territoire*);
- 2° l'installation de deux nouvelles enseignes de l'établissement d'entreprise situé aux 1201-1205, avenue Van Horne (*Le Joli Moulin*);
- 3° la modification de l'apparence extérieure du bâtiment et l'installation de deux nouvelles enseignes de l'établissement d'entreprise situé au 1452, avenue Van Horne (*Subway*);
- 4° la modification d'ouvertures du bâtiment situé au 751, avenue Rockland;
- 5° l'agrandissement dans la cour arrière du bâtiment situé aux 573-575, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- 6° la construction d'une véranda et d'une terrasse sur le toit du bâtiment situé au 231, avenue McDougall;
- 7° le remplacement des portes et des fenêtres ainsi que la modification de l'apparence extérieure du bâtiment situé au 140, avenue Pagnuelo.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1071899008

CA07 16 0062

Demande d'autorisation de démolition portant sur une partie de l'immeuble situé au 55, avenue de Vimy

Attendu que les copropriétaires de l'immeuble situé au 55, avenue de Vimy ont présenté une demande de démolition portant sur « l'ajout » du bâtiment principal qui est situé dans la cour arrière;

Attendu que les copropriétaires prévoient remplacer cette partie du bâtiment par une terrasse;

Attendu qu'en vertu des articles 7.1 et suivants du *Règlement concernant les permis et certificats* (1176), quiconque désire procéder à la démolition en tout ou en partie d'une construction doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation de démolition;

Attendu que lors de sa réunion tenue le 12 avril 2007, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil de délivrer un certificat d'autorisation de démolition relatif à cette demande;

Attendu que le conseil souhaite confirmer la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

De confirmer la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de délivrer un certificat d'autorisation de démolition portant sur « l'ajout » du bâtiment principal situé au 55, avenue de Vimy, lequel est situé dans la cour arrière de celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1071899009

CA07 16 0063

Demandes d'autorisation d'aménager un café-terrasse portant sur les établissements d'entreprise situés aux 1105, avenue Bernard, 1239, avenue Lajoie et 1452, avenue Van Horne

Attendu que les occupants des établissements d'entreprise situés aux 1105, avenue Bernard (*La Piazzetta*), 1239, avenue Lajoie (*restaurant Lajoie*) et 1452, avenue Van Horne (*Subway*) ont fait une demande de permis qui avait respectivement pour objet l'aménagement d'un café-terrasse;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du *Règlement concernant les cafés-terrasses* (1054-2), toute demande d'aménagement d'un café-terrasse est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'installation;

Attendu que lors de sa réunion tenue le 12 avril 2007, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver les plans d'installation d'un café-terrasse produits par les occupants de ces établissements d'entreprise;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces demandes recevables.

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'approuver les plans d'installation d'un café-terrasse qui portent respectivement sur les établissements d'entreprise situés aux 1105, avenue Bernard (*La Piazzetta*), 1239, avenue Lajoie (*restaurant Lajoie*) et 1452, avenue Van Horne (*Subway*).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1071899007

Période de questions du public

La seconde période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 20 h 26 à 21 h 18.

70.01

Levée de la séance

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 18.

70.02

(original signé) *Stéphane Harbour*

Stéphane Harbour
Maire de l'arrondissement

(original signé) *Mario Gerbeau*

Mario Gerbeau
Directeur du Bureau d'arrondissement et
secrétaire substitut de l'arrondissement